



**CR d'Organisation des  
Compétitions Jeunes  
Saison 2020 / 2021**



**PROCÈS-VERBAL N° 21**

---

<b>Réunion du :</b>	<b>MARDI 8 JUIN 2021 en visioconférence</b>
<b>Président de la CR :</b>	Mickaël HERRIAU
<b>Présents à ST SEBASTIEN :</b>	Hubert BERNARD, Christian GUIBERT, Jean-Luc MARSOLLIER, Patrick PIOU
<b>Présents au MANS :</b>	Gabriel GÔ, Patrick VAUCEL, Vincent GARNIER, CTD
<b>Excusés :</b>	Loïc COTTEREAU, Grégoire SORIN, CTR
<b>Assistent :</b>	Nathalie PERROTEL et Kévin GAUTHIER, assistants administratifs

---

## 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 2. ARCHITECTURE DES CHAMPIONNATS – ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 29 MAI 2021

Les représentants des clubs régionaux ont voté 93.21 % pour la nouvelle architecture présentée par MM. Mickaël HERRIAU et Julien LEROY.

Félicitations à l'ensemble des membres de la Commission pour le travail effectué.

## 3. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – SAISON 2021/2022

- **Mail de US ST BERTHEVIN (502235) du 04.06.2021 suite à la notification concernant le refus d'engagement de son équipe U 19**

La Commission rappelle que :

- l'appel à candidature pour les championnats régionaux Jeunes a été envoyé le 21 avril 2021 sur la messagerie officielle des clubs
- l'US ST BERTHEVIN a ouvert ce message le 21 avril 2021 à 15 h 23
- la date limite d'engagement a été avancé à la demande des clubs dans le but de se projeter pour la nouvelle saison

Rappel du texte :

*Madame, Monsieur,*

*Le Comité de Direction de la Ligue des Pays de la Loire de Football, sur proposition de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Jeunes, a décidé d'avancer la procédure de candidature pour participer aux championnats Régionaux Jeunes saison 2021/2022, laquelle débute ce jour, **et se clôturera le 5 mai 2021.***

*Nous vous transmettons en pièce jointe la résolution du Comité de Direction ainsi que la projection des modifications des Règlements des Championnats Régionaux des Jeunes.*

*Nous vous rappelons que le club candidat doit être titulaire d'un Label Jeunes FFF \* ou avoir déposé sur la saison en cours un dossier Label Jeunes FFF dans les délais impartis, à défaut, sa candidature sera refusée.*

*\*Pour les Groupements : le Label d'un des clubs du Groupement vaut pour l'ensemble du Groupement dans le cadre du cahier des charges.*

***Afin que votre candidature soit examinée, nous vous remercions de compléter le plus précisément possible le formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous au plus tard le 5 mai 2021 – Minuit – DELAI DE RIGUEUR.***

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeu8G6aGd0Tr655-lE1n1oo5-mj13tu-1jx6a1W-5b1QD3D1Q/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeu8G6aGd0Tr655-lE1n1oo5-mj13tu-1jx6a1W-5b1QD3D1Q/viewform?usp=sf_link)

Veillez prendre connaissance ci-dessous de l'échéancier de traitement :

- **22 avril:** Date limite de transmission, par la Commission d'Organisation, des formulaires d'inscription aux clubs par messagerie officielle.
  - **28 avril:** Rappel par la Commission d'Organisation, vers les clubs inscrits en Championnat Régional sur la saison en cours, et non-inscrits pour la saison suivante.
  - **5 mai : Date limite de dépôt de candidature du club à la Ligue via un formulaire préétabli**
  - **1<sup>er</sup> juin :** Date limite de notification par la Commission d'Organisation de l'acceptation ou du refus de candidature.
  - **25 juillet:** les groupes sont constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction pour les championnats régionaux, ce qui leur donne un caractère définitif. Pour les niveaux départementaux, liberté est laissée au Bureau ou Comité de Direction de chaque District.
- **Mail du FC ENTENTE DU VIGNOBLE (581794) du 07.06.2021 sollicitant la Commission pour postuler pour le Championnat Régional U 18**

La Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande, les candidatures étant closes depuis le 5 mai 2021, et confirme que les candidatures pour ce championnat étaient bien possibles via le formulaire d'inscription.

## RETRAITS DE CANDIDATURES

### **1. CHAMPIONNAT REGIONAL U 16 R2**

Mail du GJ PORNIC-STE MARIE (582565) du 05.06.2021 informant la Commission du retrait de son équipe pour le Championnat Régional U 16 en raison de l'incertitude des renouvellements des licences chez les jeunes.

En l'absence d'équipes non retenues, le championnat régional U 16 R2 sera composé de 19 équipes pour la saison 2021/2022.

U 16 R2 - 19 équipes					
Règlement	Equipes éligibles sportivement	Classement Final U14 R saison 19/20	Candidature	Label	Equipe retenue
1. Les équipes relevant des rangs de priorité ci-dessus listés pour le U16 R1 mais ne postulant pas en U16 R1 ou non retenues en U16 R1.	ST-NAZAIRE AF	14 <sup>ème</sup>	OK	OK	ST-NAZAIRE AF
	SABLE/SARTHE F.C.	17 <sup>ème</sup>	OK	OK	SABLE/SARTHE F.C.
	LE MANS VILLARET AS	23 <sup>ème</sup>	OK	OK	LE MANS VILLARET AS
	J.S.C. BELLEVUE NANTES	Pas de classement	OK	OK	J.S.C. BELLEVUE NANTES
	U.S. THOUAREENNE	Pas de classement	OK	OK	U.S. THOUAREENNE
	VENDEE FONTENAY FOOT	Pas de classement	OK	OK	VENDEE FONTENAY FOOT
2. Les équipes du Championnat U15 District 2020/2021. Le cas échéant, le départage se fait par ordre du plus grand nombre de licenciés U13M et U14M 2019/2020.	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE		OK	OK	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
	A.S. SAUTRONNAISE		OK	OK	A.S. SAUTRONNAISE
	F. C. ESSARTAIS		OK	OK	F. C. ESSARTAIS
	GJ LUCON USMT ESCL		OK	OK	GJ LUCON USMT ESCL
	GJ MONTAIGU FCL EBB		OK	OK	GJ MONTAIGU FCL EBB
	LA FRANCE D'AIZENAY		OK	OK	LA FRANCE D'AIZENAY
	R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRON		OK	OK	R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRON
	R.C. FLECHOIS		OK	OK	R.C. FLECHOIS
	S.C. BEAUCOUZE		OK	OK	S.C. BEAUCOUZE
	SAINT SEBASTIEN F. C.		OK	OK	SAINT SEBASTIEN F. C.
	ST.O. DU MAINE		OK	OK	ST.O. DU MAINE
	U.S. CHANGEENNE		OK	OK	U.S. CHANGEENNE
	VAILLANTE S. ANGERS		OK	OK	VAILLANTE S. ANGERS

### **2. CHAMPIONNAT REGIONAL U 19 R1**

- ✓ Mail de US CHANGE (522949) du 07.06.2021 informant la Commission du retrait de son équipe pour le Championnat Régional U 19 R1. Pris note.
- ✓ Mail de LANDREAU LOROUX BOTTEREAU (544136) concernant leur engagement en Championnat Régional U 19. Suite à une erreur, leur équipe a été positionnée en Championnat Régional U 19 R2, ne pouvant cependant pas accéder au R1 de par son classement, mais est classé 1<sup>er</sup> suppléant en cas de désistement. Une place étant devenue vacante suite au retrait de l'US CHANGE, le LANDREAU LOROUX BOTTEREAU est retenu pour le Championnat Régional U 19 R1

U 19 R1 - 12 équipes						
Règlement	Equipes éligibles sportivement	Classement Final U17 R saison 19/20	Candidature	Label	Equipe retenue	
1. Les équipes du Championnat U18 R 2020/2021 : le cas échéant, le départage se fait par ordre du classement Final U17 R 2019/2020 (se reporter à l'Annexe 7).	J.S. COULAINES	2ème	OK	OK	J.S. COULAINES	
	S.O. CHOLETAIS	3ème	Non	OK		
	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL	5ème	Non	OK		
	VENDEE FONTENAY FOOT	7ème	Non	OK		
	U.S. CHANGEENNE	14ème	Non	OK		
	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL	28ème	Non	OK		
	A.S. LE MANS VILLARET	34ème	Non	OK		
	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL	Pas de classement	Non	OK		
	LE MANS FOOTBALL CLUB	Pas de classement	Non	OK		
	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.	Pas de classement	Non	OK		
	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU	Pas de classement	OK	OK	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU	
	U.S. STE ANNE DE VERTOU	Pas de classement	Non	OK		
2. Les équipes du Championnat U19 R1 2020/2021 : le cas échéant, le départage se fait par ordre du classement Final U17 R 2019/2020 (se reporter à l'Annexe 7).	O. SAUMUR F.C.	1er	OK	OK	O. SAUMUR F.C.	
	S.C. BEAUCOUZE	6ème	OK	OK	S.C. BEAUCOUZE	
	LA MELLINET DE NANTES	9ème	OK	OK	LA MELLINET DE NANTES	
	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL	10ème	OK	OK	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL	
	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE	17ème	OK	OK	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE	
	POUZAUGES BOCAGE FC	18ème	Non	OK		
	SAINT SEBASTIEN F. C.	19ème	OK	OK	SAINT SEBASTIEN F. C.	
	F.C. REZE	21ème	OK	OK	F.C. REZE	
	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON	22ème	Non	OK		
	VAILLANTE S. ANGERS	33ème	OK	OK	VAILLANTE S. ANGERS	
	ORVAULT SPORTS FOOTBALL	54ème	Non	OK		
	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL	Pas de classement	Non	OK		
	3. Les équipes du Championnat U19 R 2020/2021 : le cas échéant, le départage se fait par ordre du classement Final U17 R 2019/2020 (se reporter à l'Annexe 7).	J.S. COULAINES	2ème	Déjà retenu	OK	
		GJ LUCON USMT ESCL	12ème	Non	OK	
U.S. THOUAREENNE		16ème	Non	OK		
FOY.ESPE. DE TRELAZE		24ème	OK	OK	FOY.ESPE. DE TRELAZE	
SYMPHO FOOT TREILLIERES		31ème	Non	OK		
LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.		32ème	OK	OK	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.	
C.S. CHANGE		35ème	Non	OK		
S.C. ANGEVIN		44ème	Non	OK		
A.S. MULSANNE - TELOCHE		46ème	Non	OK		
F.C. CHALLANS		48ème	Non	OK		
A.S. ST SYLVAIN D'ANJOU		Pas de classement	Non	OK		
A.S. TIERCE CHEFFES		Pas de classement	Non	OK		
AM.S. LA CHATAIGNERAIE		Pas de classement	Non	OK		
CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL		Pas de classement	Non	OK		
J.S.C. BELLEVUE NANTES		Pas de classement	Oui mais championnat complet	OK		
S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS		Pas de classement	Non	OK		
ST.O. DU MAINE		Pas de classement	Non	OK		
U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU		Pas de classement	Non	OK		

En conséquence, le Championnat Régional U 19 R2 sera composé de 23 équipes.

U 19 R2 - 23 équipes					
Règlement	Equipes éligibles sportivement	Candidature	Label	Equipe retenue	
1. Les équipes relevant des rangs de priorité ci-dessus listés pour le U19 R1 mais ne postulant pas en U19 R1 ou non retenues en U19 R1.	J.S.C. BELLEVUE NANTES	OK	OK	J.S.C. BELLEVUE NANTES	
	SABLE S/ SARTHE F.C.	OK	OK	SABLE S/ SARTHE F.C.	
	A.S. MULSANNE - TELOCHE	OK	OK	A.S. MULSANNE - TELOCHE	
	ST.O. DU MAINE	OK	OK	ST.O. DU MAINE	
2. Les places restantes sont attribuées aux équipes postulantes.	A.C. ST BREVIN	OK	OK	A.C. ST BREVIN	
	A.S. DU BOURNY	OK	OK	A.S. DU BOURNY	
	A.S. ST SYLVAIN D'ANJOU	OK	OK	A.S. ST SYLVAIN D'ANJOU	
	A.S. TIERCE CHEFFES	OK	OK	A.S. TIERCE CHEFFES	
	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE	OK	OK	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE	
	C.S. CHANGE	OK	OK	C.S. CHANGE	
	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL	OK	OK	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL	
	ENT.S. BONCHAMP LES LAVAL	OK	OK	ENT.S. BONCHAMP LES LAVAL	
	ENT.S. DE PORNICHET	OK	OK	ENT.S. DE PORNICHET	
	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON	OK	OK	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON	
	F.C. BOUAYE	OK	OK	F.C. BOUAYE	
	F.C. CHALLANS	OK	OK	F.C. CHALLANS	
	INTREPIDE ANGERS F.	OK	OK	INTREPIDE ANGERS F.	
	POUZAUGES BOCAGE FC	OK	OK	POUZAUGES BOCAGE FC	
	S.C. ANGEVIN	OK	OK	S.C. ANGEVIN	
	ST AUBIN GUERANDE	OK	OK	ST AUBIN GUERANDE	
	SYMPHO FOOT TREILLIERES	OK	OK	SYMPHO FOOT TREILLIERES	
	U.S. BEAUFORT EN VALLEE	OK	OK	U.S. BEAUFORT EN VALLEE	
	U.S. MERAL COSSE LE VIVIN	OK	OK	U.S. MERAL COSSE LE VIVIN	

#### **4. CALENDRIER DES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – SAISON 2021/2022**

La Commission effectue des ajustements et proposera le calendrier au CODIR pour validation.

#### **5. REGLEMENTS CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES**

- Nombre de joueurs licenciés U 17 en Championnat Régional U 19 et Coupe PDL U 19

Le nombre de joueurs licenciés U 17 en Championnat Régional U 19 est limité à 3 (Article 23.B.1.f) alors que le nombre est illimité en Coupe des Pays de la Loire U 19 (Article 6.1)

La Commission, après débat, s'en tient au règlement en l'état.

#### **6. CHAMPIONNAT REGIONAL U 13 – SAISON 2021/2022**

Une réunion en visioconférence a eu lieu le 3 JUIN 2021 avec G. SORIN, L. DUCLOZ et M. HERRIAU.

Clubs participants :

44 – USJA CARQUEFOU – FC NANTES – ST NAZAIRE AF – USSA VERTOUC

49 – SCO ANGERS – SO CHOLET

53 – STADE LAVALLOIS MFC

72 – LE MANS FC

85 – LE POIRE VF – LA ROCHE VF

Très bon retour des clubs et échanges très intéressants.

Le PP réalisé par Grégoire SORIN sera envoyé aux clubs concernés.

#### **7. REUNION COMMUNE CROC Jeunes / Responsables Districts U 13**

A la demande de M. Christian GUIBERT, membre de la Commission, une réunion commune avec les responsables des championnats départementaux U 13 est prévue le MARDI 15 JUIN 2021 à 18 h 30 en visioconférence (Starleaf).

Objectifs :

1. Connaissance du fonctionnement des championnats U 13 dans chaque district
2. Organisation U 13 et amélioration de sa propre pratique si besoin
3. Amener les meilleures équipes vers les compétitions régionales

Représentants :

District 44 = Jean-Luc BRIAND et Sébastien CORNUAULT (CTD DAP)

District 49 = Benoît VIAU et François LECOQ (CTD DAP)

District 53 = souhaite une réunion en visio

District 72 = Julien GOUVERNEUR et Philippe VIVET, Meddy CHAUVINEAU (CTD DAP)

District 85 = Christian GUIBERT, Florent MANDIN et Bastien PASQUEREAU (CTD DAP)

#### **8. COUPES REGIONALES DES JEUNES – SAISON 2021/2022**

- Inversion automatique des rencontres sur la nouvelle date lorsque celles-ci ne peuvent se jouer en raison d'intempéries (arrêtés municipaux).

La date des finales, ainsi que leurs organisations, n'est pas encore définie (journée avec les finales Seniors M et F)

## 9. COUPE GAMBARDELLA – CREDIT AGRICOLE – SAISON 2021/2022

Rappel : date limite d'engagement fixée au 15 JUILLET 2021

A ce jour :

- 104 clubs ont donné leur accord
- 9 clubs ont indiqué un refus

## 10. JOURNEE DE RENTREE – SAISON 2021/2022

Une journée de rentrée est prévue en présentiel début septembre.

## 11. RAPPEL DATES – SAISON 2021/2022

**IMPORTANT : la validation définitive de votre (vos) engagement(s) ne pourra se faire qu'après règlement intégral des sommes dues par votre club aux instances Ligue et District.**

Coupe Gambardella-Crédit Agricole : 15 JUILLET 2021

Championnats Régionaux Jeunes :

- Ouverture des engagements le : 17 JUIN 2021
- Date limite des engagements le : 30 JUIN ou 15 JUILLET 2021

Coupes PDL U 19 – U 17 – U 15

- Ouverture des engagements le : 5 OCTOBRE 2021
- Parution des équipes engagées le : 12 OCTOBRE 2021
- Date limite des engagements le : 19 OCTOBRE 2021

## 12. PROCHAINES REUNIONS

- Réunion commune CROCI / Responsables U 13 Districts : MARDI 15 JUIN 2021 à 18 h 30 en visioconférence
- Réunion CROCI : MARDI 27 JUILLET 2021 à 14 heures en visio (St Sébastien sur Loire et Le Mans)
  - numérotation des équipes pour les championnats
  - tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole

Le Président de la C.R.,

M. HERRIAU.

La Secrétaire de séance,  
N. PERROTEL